

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 12
 Votants..... 15
 Procurations..... 3

Date de la convocation : 22/09/2025
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**
L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 26 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur Michel VERGUES a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL, Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Monsieur Didier VIDAL, Monsieur Allan ASSIE a donné procuration à Madame Rolande COBO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 6**DELIBERATION N° 6**
**STRATEGIE D'ORGANISATION DU PRINCIPE DE LA BONNE GESTION
 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'engagement de la commune en vue de l'amélioration des réseaux existants et création d'une station d'épuration.

Actuellement les réseaux eau et assainissement sont exploités par la commune sous forme de régie municipale.

C'est un sujet majeur sur lequel l'équipe municipale est très investie.

Actuellement un agent technique est formé par :

- Aveyron ingénierie et une prestation complémentaire assurée par la société VEOLIA (pour toute la partie électromécanique et divers).
- L'ensemble de l'équipe technique est mobilisé en l'absence de celui-ci et des périodes d'astreintes ont été mises en place afin d'assurer une gestion efficace.

Notre engagement en matière d'assainissement est reconnu et suivi de près : Adhérente à Aveyron ingénierie, la commune bénéficie de l'expertise des agents de la MPEE. Des visites fréquentes d'assistances techniques (mesures, analyses, mises en place d'actions correctrices) sont réalisées sur place.

Des travaux d'amélioration sont prévus sur les réseaux (500 K€) et la création d'une Station d'Epuration sur le hameau de Refrégiès (100 K€).

Des aides sont sollicitées au niveau de l'Agence Eau Adour Garonne et auprès du département afin de finaliser ses projets indispensables aux enjeux environnementaux et économiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **DE SE PRONONCER** pour une bonne gestion durable de ses services.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le29 SEP. 2025
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 29 SEP. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.